



MIO COVOIT', LE COVOITURAGE LOCAL POUR LES TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL

La Com' com lance Mio Covoit' un service public de covoiturage pour les trajets domicile-travail en partenariat avec l'opérateur Karos. Pour tous les trajets faits par un conducteur prenant des passagers sur le territoire des 15 communes, la collectivité finance une partie des trajets.

Publié le 28 avril 2025

Mio Covoit' est disponible sur Karos, plateforme de covoiturage qui met en relation des conducteurs et passagers qui empruntent des trajets similaires.

Objectif: répondre aux enjeux de transition écologique, d'attractivité et d'amélioration de la qualité de vie au travail, améliorer la desserte des zones péri-urbaines ou rurales de Millau Grands Causses, mais aussi valoriser les infrastructures de transport ou analyser les besoins de mobilité du territoire. Et ce avec un outil plus souple et plus facile à organiser que du covoiturage classique.

Dans un premier temps, cette application s'adresse aux salariés et employeurs du territoire de la communauté de communes pour construire un réseau de covoiturage efficace, au service de leurs salariés.

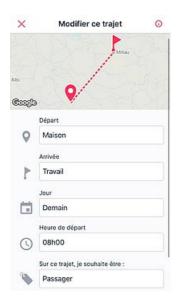


Les trajets co-financés par la Communauté de communes

Pour encourager la pratique du covoiturage, deux types de d'incitations financières sont prises en charges par la collectivité et par Karos.

Les trajets internes à la Communauté de communes, d'une distance de **2 à 30 kilomètres** effectués sur Karos, sont co-financés par la Com'com avec :

- y un tarif de 0,5 € pour le passager (jusqu'à 20 km, puis 0,1 € par km, jusqu'à 30 km)
- > 2 € de gain par trajet et par passager pour le conducteur (jusqu'à 20 km, puis 0,1 € par km) .



Par exemple, pour un trajet entre Millau et Saint-Georges-de-Luzençon (interne à la Com'com) :

- 1. *le passager paiera 0,5 €*
- 2. le conducteur gagnera 2 €,
- 3. la différence de 1,5€ sera prise en charge par Millau Grands Causses.

Par exemple pour un trajet entre Millau et Saint-Affrique (avec sortie de la Com'com)

- 1. Le passager règle 0,9€
- 2. Le conducteur perçoit 2,8€
- 3. La différence est prise en charge par la région Occitanie, également partenaire de Karos

6 mois offerts pour les salariés des entreprises adhérentes

Karos propose aux entreprises de la Communauté de communes adhérentes des avantages financiers durant les 6 premiers mois avec la gratuité pour les salariés passagers et une subvention pour les salariés-conducteurs.

Les atouts pour l'entreprise :

- > Améliorer l'accessibilité des sites, commerciaux ou industriels
- > Limiter l'impact économique de la hausse des prix des carburants sur les salariés
- > Réduire l'impact carbone de l'entreprise.

Les intérêts pour les salariés

- > Contribuer à la baisse des émissions carbone au quotidien
- > Préserver son pouvoir d'achat en mutualisant ou réduisant les charges de son véhicule
- > L'aspect humain, développer des relations, faire des rencontres

La marche à suivre :

- 1. Télécharger l'application Karos (sur Apple ou Android)
- 2. Choisir le rôle de conducteur, de passager ou des deux
- 3. Saisir les deux adresses du domicile et du travail
- 4. Saisir les horaires de départ et de retour

L'application propose le meilleur lieu de rendez-vous et une liste de conducteurs et/ou de passagers. A noter que l'outil Trajet flash permet de trouver des covoitureurs à la dernière minute





Karos, l'application: basée sur l'intelligence artificielle, l'application permet de comprendre les habitudes de mobilité des utilisateurs, prédire les prochains trajets, faire matcher les passagers et les conducteurs de façon pertinente et de calculer un itinéraire mêlant différents modes de transport.



Karos, l'entreprise: Implanté au niveau national et international, avec 650 000 inscrits dans 4 pays en Europe, Karos se développe dans plusieurs territoires ruraux, périurbains ou urbains (Normandie, Occitanie, Ile-de-France, etc.). La Région Occitanie déploie notamment Karos commune outil complémentaire du réseau existant sur le bassin ouest toulousain.

www.karos.fr ⊓



A la fin de l'année 2024, La Communauté de Communes s'est vue attribuée une subvention pour la mise en place d'un bouquet de mobilités alternatives comprenant les 3 services suivants:

- Un partenariat avec l'opérateur KAROS pour la mise en place d'une l'incitaiton financière au covoiturage pour les habitants du territoire
- La refonte du Transport à la Demande depuis le 1er septembre 2025 ouvert du lundi au samedi et organisé en 3 lignes.
- La création d'un nouveau service de transports solidaires dont l'inauguration est prévue au début de l'année 2026

Ce bouquet de mobilités a été mis en place grâce au soutien financier de l'État dans le cadre de l'axe 3 (Mobilités durables en zones rurales) des fonds verts, pour un montant de 156 138€, soit 50% des dépenses de la Communauté de Communes Millau Grands Causses.